



Congrès académique du vendredi 24 avril 2015  
au lycée Darchicourt d'Hénin Beaumont

**« Réformes et autonomie,  
les conséquences pour les élèves et les personnels ».**

Depuis les années 1980, les différentes décentralisations ont acté le transfert progressif de compétences du national vers les régions ou autres pouvoirs locaux : l'autonomie semble être érigée comme la solution à tous les problèmes. Selon les idéologues tenants de ce processus, comment un système aussi lourd et complexe que peut l'être l'Éducation nationale pourrait-il être piloté et organisé depuis Paris ? Cette idée s'est imposée dans le nouveau mode de pensée ministériel, avec le soutien actif de syndicats d'accompagnement tels que le SE-UNSA et le SGEN-CFDT, à l'origine de la déconcentration de 1999.

Depuis début mars 2015, ce discours et cette posture se traduisent à nouveau dans les faits avec la proposition d'une nouvelle réforme du collège. Lors de la présentation fortement médiatisée de la réforme, les mots utilisés par la ministre étaient insultants pour les personnels engagés au quotidien dans ces établissements ; mais ils ne parviennent pas à cacher la volonté d'un développement accru de l'autonomie des et dans les établissements, ce qui suscite de nombreuses interrogations sur ce qu'est l'autonomie et sur les buts recherchés.

Est-ce un nouveau concept au sein de l'Éducation nationale ? Cette recherche accrue d'autonomie est-elle en rupture avec les idées véhiculées par les précédents gouvernements ? Les prémices de cette réforme du collège et les logiques à l'œuvre sont visibles déjà dans d'autres dossiers : celui de la réforme de la voie professionnelle, de la voie générale et technologique et enfin au sein des établissements ECLAIR. Nous n'avons eu de cesse d'en demander le bilan contradictoire, ce que les gouvernements successifs se sont toujours refusés à effectuer autant pour les déconcentrations, décentralisations que pour les réformes scolaires.

La réforme de la voie professionnelle a été dictée par les économies budgétaires : la durée du baccalauréat professionnel est passée de 4 à 3 ans. Au delà de la diminution des heures de formation pour les élèves des classes majoritairement défavorisées, cette réforme est la première à laisser une autonomie complète aux établissements pour organiser les enseignements sur les trois années de formation : un quota d'heures par discipline à effectuer sur l'ensemble de la formation. Le cas des langues est emblématique de cette autonomie : deux langues à préparer pour un horaire globalisé de 5 heures par élèves par an. Dans le pire des cas, on pourrait s'attendre à 3 heures pour une langue et 2 h pour l'autre. Ce fut le cas dans de nombreux établissements, mais il n'était pas rare de trouver aussi 4 heures en anglais et 1 heure en Espagnol. Logique dictée par l'intérêt des élèves ? Volonté de favoriser d'abord la maîtrise d'une langue ? Non, c'est simplement le manque d'enseignants d'Espagnol ou de personnels qui ont conduit à des choix « anti-pédagogiques ». Quels sont les résultats de cette réforme mise en place en 2008 ? Les élèves réussissent-ils davantage et dans de meilleures conditions leur formation ? Les conditions de travail des enseignants se sont-elles améliorées ? Les chiffres sur le nombre d'élèves dans ces formations, les départs en cours de cursus, et les taux de réussite semblent montrer le contraire. Pourtant la création de CCF (contrôle en cours de formation), donc faits par les enseignants de l'établissement, a sans doute concouru à une augmentation artificielle des résultats des élèves.

La réforme de la voie technologique et de la voie générale au sein du lycée a suivi la même logique de développement de l'autonomie. Si après des combats difficiles, qui n'ont pas permis aux personnels et au SNES d'être entendus, la réforme s'est mise en place en seconde en 2010, qu'a-t-elle apporté aux élèves et quelle était son ambition ? Si l'on reprend les textes ministériels de 2009, les objectifs se déclinaient selon les axes suivants : rééquilibrage des filières entre elles, création d'un « accompagnement personnalisé » des élèves de la seconde à la terminale (2 heures par semaine), une orientation plus suivie et plus « souple » avec l'instauration de stages passerelles, un renforcement de l'apprentissage des langues vivantes avec les groupes de compétences, de l'autonomie laissée aux établissements pour définir les conditions de mise en œuvre des grilles horaires et des programmes nationaux avec une organisation locale des groupes à effectifs réduits et pour finir, l'instrument de cette pseudo démocratie au sein de l'établissement, le conseil pédagogique.

Cinq ans après la mise en œuvre de cette réforme, quels constats pour les élèves ? Le rééquilibrage des voies de formation s'est-il amorcé ? Les difficultés des élèves sont-elles prises en compte avec la mise en place de l'accompagnement personnalisé ? Les conditions d'enseignement, différentes selon les établissements, permettent-elles la réussite d'un plus grand nombre ? L'évaluation locale de certaines épreuves de baccalauréat comme la compréhension orale et l'expression orale en langues vivantes, les TPE (travaux personnels encadrés) ou les épreuves pratiques en sciences physiques ou sciences de la vie et de la Terre sont-elles une évaluation pertinente ? Comment peuvent-elles garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire national ? Le choix des dédoublements dans les disciplines est-il dicté par l'intérêt de l'élève ?

Pour les personnels et en particulier les enseignants : cette réforme a-t-elle permis de renforcer la liberté pédagogique ou de développer des pouvoirs locaux ? Comment les choix sont-ils effectués ? Est-il possible de penser autrement son enseignement au sein de structures et pouvoirs intermédiaires qui décident ou tentent d'imposer un mode de fonctionnement (organisation des enseignements, bacs blancs et autres épreuves communes), progression de la discipline, dispositifs d'aide en dehors de la classe,... ? L'autonomie ne permet-elle pas de transférer la liberté pédagogique à des équipes ou des enseignants détenteurs de « bonnes pratiques » et cooptés par la direction de l'établissement ou les inspecteurs pédagogiques ? La réforme a également introduit des cours en co-animation : est-ce une avancée ? Des moyens de concertation ou des dispositifs sont-ils mis en place ? Le charge de travail supplémentaire est-elle prise en compte ?

Pour les établissements ECLAIR, le ministère a organisé la même autonomie : partant d'un présupposé que les élèves des classes défavorisées ne pouvaient pas suivre les mêmes enseignements ou ne méritaient pas, pour les plus cyniques, un enseignement de qualité et exigeant : des aménagements ou des organisations locales devaient prendre en charge la difficulté. Le constat semble toujours le même, des réformes guidées par des économies, des pis-allers, et toujours pas d'avancées significatives !

Que propose maintenant le gouvernement pour l'Education prioritaire et pour le collège ? Davantage d'autonomie, davantage de déstructuration, davantage de local et davantage de différenciation ? Les réformes proposées sont-elles la solution attendue par la profession et rendue nécessaire pour répondre aux exigences du service public ?

Le SNES-FSU défend une Education nationale : une vraie démocratisation qui laisse la chance à chaque élève quelle que soit sa condition : ce qui suppose des programmes nationaux, des organisations pensées nationalement, un traitement équitable de tous les élèves sur le territoire, une exigence de résultats pour tous, des formations en petits groupes qui s'appuient sur les disciplines. Pour atteindre ces objectifs le SNES et la FSU proposent de porter la scolarité à 18 ans, ce qui impose la construction d'une cohérence collège-lycée. Cela permet de penser les contenus dans la durée de la sixième à la terminale et de donner aux élèves le temps nécessaire aux apprentissages les plus complexes. Ces mandats ne s'accordent pas avec la logique du socle à l'œuvre dans la réforme du collège qui fait de la troisième, une fin en soi. Ces mandats ont-ils encore un sens dans ce système éducatif qui s'est dégradé depuis 20 ans ? L'État a-t-il les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs ? La crise n'empêche-t-elle pas la mise en œuvre de cette solution ?

Les gouvernements successifs ont imprimé à l'école en général et au second degré en particulier des évolutions prenant appui sur des conceptions libérales : pressions marchandes, idéologie des « dons et talents », individualisation, autonomie et mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, néo-management, atteinte au principe d'égalité sur l'ensemble du territoire par le recours au local, externalisation et privatisation du traitement de la difficulté scolaire. Comme dans la formation professionnelle, sous prétexte d'individualisation et de personnalisation, l'élève devient acteur et responsable de sa formation et l'enseignant est en charge de son employabilité pour répondre aux différentes injonctions autant ministérielles que locales. Ces situations génèrent chez les élèves une pression sociétale accentuée par les parents de crainte du déclassement social. Pour les personnels, elles engendrent une surcharge de travail, une pression du système et un mal-être pour certains. Les notions d'épanouissement de l'élève et des personnels semblent très éloignées des réformes mises en place. Quelle place donnée à l'humain dans ce système ? Y a-t-il des alternatives à ce management pour les personnels ? Peut-on penser autrement l'école ?